



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 64242

Texte de la question

Mme Jacqueline Maquet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'inquiétude des professeurs de technologie au collège quant à l'avenir de la technologie dans le département du Pas-de-Calais. En effet, les enseignants de technologie manquent cruellement de moyens matériels c'est-à-dire de machines à commande numérique utilisées dans de très nombreuses entreprises, d'ordinateurs, de maquettes, etc. Alors que les rectorats d'autres académies ont choisi de financer cette matière afin de pouvoir appliquer le nouveau programme, le rectorat du département du Pas-de-Calais ne semble pas avoir choisi cette orientation. Pourtant il appartient au rectorat de financer ces programmes. Ce dernier semble se désengager en renvoyant la responsabilité au conseil général. Aussi elle souhaite savoir ce que le Gouvernement envisage de faire pour répondre à ces inquiétudes, et pour qu'il n'y ait pas d'inégalités entre départements quant à l'enseignement des technologies au collège.

Texte de la réponse

Les crédits destinés aux dépenses pédagogiques dans les établissements publics locaux d'enseignement (EPLE) - dont celles relatives à l'équipement lié à la rénovation d'un enseignement - sont attribués aux autorités académiques sous la forme d'une enveloppe globalisée au sein de laquelle la fongibilité est possible. Ces dispositions permettent de mieux tenir compte des besoins locaux. Ainsi, il appartient aux recteurs de répartir ces moyens en fonction des besoins de l'ensemble des structures scolaires. Les programmes rénovés de technologie au collège sont mis en oeuvre de façon simultanée de la cinquième à la troisième. Concernant le financement, dans l'académie de Lille, des équipements liés à la rénovation de cet enseignement, compte tenu de la grande disparité des niveaux d'équipements constatés dans les 326 collèges de l'académie, il a été demandé aux équipes de direction des établissements de cibler leurs besoins à partir des priorités définies et des recommandations formulées par les personnels d'inspection chargés de ce dossier, toute demande devant s'appuyer sur un projet pédagogique. Les priorités suivantes ont été retenues : maquettes didactiques et supports pour plusieurs séquences, logiciels adéquats, PC pour îlots, ressources numériques ou informatiques spécifiques. Cinq centres de formation sont également prévus pour accueillir les professeurs concernés. Le financement de cette opération s'appuie sur un plan triennal pour un budget prévisionnel de l'ordre de deux millions trois cent mille euros. Pour 2010, les crédits consacrés par l'académie de Lille aux équipements liés à la rénovation de l'enseignement de technologie au collège sont fixés à un peu plus d'un million d'euros.

Données clés

Auteur : [Mme Jacqueline Maquet](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64242

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 novembre 2009, page 11055

Réponse publiée le : 27 avril 2010, page 4723